

Études du soir

L'étude est un service rendu aux familles qui ne peuvent se libérer pour 16h30 mais **c'est un temps éprouvant pour les enfants** (fatigue après une journée de classe), un retour à la maison dès la fin des cours est plus équilibrant pour l'enfant.

L'étude fonctionnera à partir du **LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019**. L'inscription est possible pour 1 – 2 – 3 ou 4 soirs par semaine.

Les élèves y sont surveillés et guidés dans leur travail du soir. Le travail est contrôlé, la correction se fait le lendemain en classe. Après un temps de récréation 1/2h, les élèves disposent de **55 mn** pour effectuer leur travail, **les leçons et les devoirs doivent être revus à la maison**.

En cas d'attitude de l'enfant perturbant le bon déroulement de celle-ci ou de refus de travailler, une exclusion pourra être prononcée.

Il vous appartient de donner un goûter à votre enfant si vous souhaitez qu'il en prenne un.

Sortie à **18 heures précises**.

FRAIS :		Annuellement
	3 ou 4 soirs	500 €
	1 ou 2 soirs	359 €

1. Les **frais d'étude** sont perçus avec les **frais de scolarité** par le Service Comptable de l'Établissement.
2. Après inscription, si **vous souhaitez un changement dans les jours ou nombres de soirs**, vous devrez :
 - adresser **un courrier à La Directrice**, (qui transmettra au Service Comptabilité)
 - remplir **un nouveau coupon précisant les modifications** (à demander au Secrétariat)
 - et informer l'enseignante de votre enfant **par le cahier de liaison**.

Les modalités de remboursement sont identiques à celles figurant dans le règlement financier qui vous a été remis lors de l'inscription de votre enfant.

3. **Pour toute modification occasionnelle ou exceptionnelle**, d'un enfant inscrit à l'année, vous en informerez l'enseignante de votre enfant dans le cahier de liaison.

⇒ **Coût de l'étude occasionnelle : 11.50 €**

⇒ La facturation de ces **études occasionnelles** est établie par l'Ecole **tous les trimestres**, et vous est facturée avec vos frais de scolarité.

Merci de compléter avec précision le talon ci-dessous en fonction des soirs où votre enfant restera à l'étude **puis le renvoyer au secrétariat de l'Ecole au plus tard pour le **lundi 26 août 2019****

Anne-Marie PENNEC
Chef d'Etablissement du 1^{er} degré

ÉTUDE DU SOIR ÉCOLE - CLASSES ÉLÉMENTAIRES

Monsieur, Madame : inscrivent leur enfant à compter du :

Nom et prénom de l'élève : en Classe de :

3 ou 4 soirs	
1 ou 2 soirs	

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Cocher les cases correspondantes (tableau et jours)

Date _____ et signatures des parents :